

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2016

COMPTE RENDU

Le Conseil municipal, légalement convoqué en séance publique ordinaire le 6 avril 2016, s'est réuni le jeudi 15 avril 2016 à 20 heures en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bruno JULLIEN, Maire de la commune.

Etaients présents :

Bruno JULLIEN, Guy LE MOIGNE, Michèle HUE, Hugues IQUEL, Marie-France LE BERRE, Jean-Louis GELARD, Elisabeth LE COSSEC, Laurence LE BERRE, Alain VIGOUROUX, Yves GUIRRIEC, Morgane LE COQ, Jean-Paul BIGER, Nicole FREBOURG, Jean SCEBALT, Sandrine LE BRENN, Christophe LESVENAN, Guylhaine CALVEZ, Françoise JACQUES-CONAN, Franciane DURAND, Dominique MEVEL, Jean-Yves HELOU.

Excusés ayant donné pouvoir : Isabelle LE BRUN à Sandrine LE BRENN
Solenne MEVEL à Laurence LE BERRE

Secrétaire de séance : Christophe LESVENAN

Bruno JULLIEN, constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance. Il rappelle que les propositions présentées ce soir ont été étudiées par la commission finances, réunie le mardi 12 avril 2016.

FINANCES

1. Budget annexe « Zone d'activités de Penareun » (Annexe pages 1 à 2)

1.1. Vote des comptes de gestion et administratif – exercice 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal ainsi que le compte administratif du maire, au titre de l'exercice 2015.

BUDGET ANNEXE (HT) « ZONE D'ACTIVITE DE PENAREUN » - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015		
Section de fonctionnement	BP+DM 2015 (prévu) €	CA 2015 (réalisé) €
Dépenses	199 191,05	199 190,29
Recettes	199 191,05	199 191,05
EXCEDENT		0,76
Section d'Investissement	BP+DM 2015 (prévu) €	CA 2015 (réalisé) €
Dépenses	199 189,89	199 189,89
Recettes	199 189,89	199 189,89
SOLDE		0

1.2. Vote de la clôture du Budget annexe « Zone d'activités de Penareun »

La ZA de Penareun a été vendue à la CCPBS en 2015. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la clôture du budget annexe de la ZA de Penareun.

2. Budget Annexe « Port de Plaisance » (Annexe pages 3 à 10)

2.1. Vote des comptes de gestion et administratif 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal ainsi que le compte administratif du maire, au titre de l'exercice 2015.

BUDGET ANNEXE (HT) « PORT DE PLAISANCE » - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2015			
Section d'exploitation	BP+DM 2015 (prévu) €	CA 2015 (réalisé) €	RESTE A REALISER €
Dépenses	95 500,00	91 028,25	
Recettes	95 500,00	98 181,61	
EXCEDENT		7 153,36	
Section d'Investissement	BP+DM 2015	CA 2015	RAR
Dépenses	288 579,00	180 376,46	107 700,00
Recettes	288 579,00	301 885,37	
EXCEDENT		121 508,91	

2.2. Décision d'affectation du résultat

Les résultats des sections étant excédentaires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de procéder aux reports suivants :

En section d'exploitation

- Résultat 2015 de 7 153,36 € reporté au compte 002 – solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté

En section d'investissement

- Résultat 2015 de 121 508,91 € reporté au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté

2.3. Vote du Budget Annexe « Port de Plaisance » 2016

Le budget annexe « Port de Plaisance » 2016 a été présenté en Conseil portuaire le 07 avril 2016.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le vote du budget annexe « Port de Plaisance » 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

BUDGET ANNEXE (HT) « PORT DE PLAISANCE » - EXERCICE 2016	
Section d'Exploitation	80 000,00€
Section d'Investissement	146 000,00€

3. Budget Annexe « Assainissement » (Annexe pages 11 à 18)

3.1. Vote des comptes de gestion et administratif – exercice 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal ainsi que le compte administratif du maire, au titre de l'exercice 2015.

BUDGET ANNEXE (HT) « ASSAINISSEMENT » - COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2015			
Section d'exploitation	BP+DM 2015 (prévu) €	CA 2015 (réalisé) €	RESTE A REALISER €
Dépenses	250 000,00	108 856,10	
Recettes	250 000,00	297 014,30	
EXCEDENT		188 158,20	
Section d'Investissement	BP+DM 2015 €	CA 2015 €	RAR €
Dépenses	398 435	95 673,28	190 000,00
Recettes	398 435	286 519,59	
EXCEDENT		190 846,31	

3.2. Décision d'affectation du résultat excédentaire de la section d'exploitation 2015

Les résultats des sections étant excédentaires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de procéder aux reports suivants :

En section d'exploitation

- Résultat 2015 de 188 158,20 € reporté au compte 002 – solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté

En section d'investissement

- Résultat 2015 de 190 846,31 € reporté au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté

3.3. Demande de dérogation pour le reversement de l'avance au budget général

Afin d'équilibrer le budget annexe « Assainissement » pendant les années 2001 à 2005, le budget général a versé annuellement une subvention de 61 000€.

Compte tenu de l'excédent actuel, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le reversement de la somme de 180 000€ au budget général de la commune.

3.4. Vote du Budget Annexe « Assainissement » 2016

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le vote du budget annexe « Assainissement » 2016 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

BUDGET ANNEXE (HT) « ASSAINISSEMENT » - EXERCICE 2016	
Section d'Exploitation	385 000,00€
Section d'Investissement	385 000,00€

Considérant la situation excédentaire du budget assainissement, la minorité demande que soit revue à la baisse la part communale des tarifs pour l'année 2017. Bruno JULLIEN confirme que ce point sera étudié en préalable au transfert de compétence à la CCPBS.

4. Budget Général de la commune (Annexe pages 19 à 28)

4.1. Vote des comptes de gestion et administratif – exercice 2015

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte de gestion du receveur municipal ainsi que le compte administratif du maire, au titre de l'exercice 2015.

BUDGET GENERAL (TTC) - COMPTE ADMINISTRATIF – EXERCICE 2015			
Section de fonctionnement	BP+DM 2015 (prévu) €	CA 2015 (réalisé) €	RESTE A REALISER €
Dépenses	3 505 200,00	3 364 845,12	
Recettes	3 505 200,00	3 630 411,97	
EXCEDENT		265 566,85	
Section d'Investissement	BP+DM 2015 (prévu) €	CA 2015 (réalisé) €	RAR €
Dépenses	1 950 000,00	1 051 587,16	395 000,00
Recettes	1950 000,00	1 831 221,13	164 300,00
EXCEDENT		779 633,97	

4.2. Décision d'affectation des résultat excédentaires 2015

Les résultats des sections étant excédentaires, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité de procéder aux reports suivants :

En section de fonctionnement

- Résultat 2015 de 265 566,85 € reporté au compte 002 – solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté

En section d'investissement

- Résultat 2015 de 779 633,97 € reporté au compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement reporté

4.3. Vote des taux d'imposition 2016

En préambule, Bruno JULLIEN rappelle le contexte de baisse des dotations de l'état, qui représente pour la commune une perte cumulée de 193 348€ depuis 2013. Pour autant, l'annuité de la dette est faible, 171 746,45€ en 201, et connaîtra une évolution à la baisse pour parvenir à 21 687€ de 2024 à 2027. A titre de comparaison par

rapport aux communes de même strate, la dette par habitant est de 332€ pour notre commune, contre 685€ dans le Finistère, 773€ en Bretagne et 710€ au niveau national. La capacité à investir est donc intacte pour les années à venir.

Compte tenu de cette bonne santé financière et malgré la baisse des dotations ; la municipalité est en mesure de présenter un budget 2016 sans augmentation des taux d'imposition et sans emprunt nouveau.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve la reconduction des taux d'imposition 2015 pour l'année 2016, comme suit :

	Bases d'imposition effectives 2015	Bases d'imposition prévisionnelles 2016	Taux communaux 2016	Produit attendu
Taxe d'habitation	6 474 824	6 600 000	14.14%	933 240
Taxe foncière (bâti)	4 216 431	4 274 000	16.60%	709 484
Taxe foncière (non bâti)	115 106	115 200	49.53%	57 059
				1 699 783

4.4. Vote du Budget primitif 2016

Après en avoir délibéré, avec 18 voix POUR et 5 voix CONTRE (G. CALVEZ, J.Y. HELOU, D. MEVEL, F. DURAND et F. JACQUES-CONAN), le Conseil municipal approuve le vote du budget primitif 2016 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses comme suit :

BUDGET GENERAL (TTC) – EXERCICE 2016	
Section de Fonctionnement	3 486 000,00€
Section d'Investissement	1 800 000,00€

5.1 Demande de bourse sport

La Commune a été saisie d'une demande d'aide de M. et Mme Gwendall MAVIC demeurant sur la commune au 17, Kerstaloff pour financer les frais de déplacement de leur fille Zoë, au concours national en groupe classique à Dijon, du 4 au 6 mai prochain. Le total des frais de déplacements est estimé à 800 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide d'accorder une bourse d'un montant de 150 € en faveur de Zoë MAVIC.

5.2 Adhésion à la Fondation du Patrimoine

Dans le cadre de la réhabilitation du chantier naval LE COEUR situé rue Jean Jaurès, et afin de pouvoir lancer une opération de mécénat populaire, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'adhésion à la Fondation du patrimoine et autorise le paiement de la cotisation de 160€ pour l'année 2016.

TRAVAUX

6. Convention d'occupation du domaine public pour la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques (SDEF)

Dans le cadre du dispositif visant à soutenir le développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) à l'initiative des collectivités territoriales, le SDEF a présenté un projet en vue de bénéficier d'une subvention sur le territoire finistérien. Ce projet a été accepté et sera subventionné par l'ADEME. Le SDEF et le Conseil départemental participeront également au financement et le coût sera nul pour les communes.

Le projet du SDEF prévoit une première phase de déploiement en 2016 comprenant la pose de 138 bornes. La commune de Plobannalec-Lesconil a été retenue dans le cadre de cette première tranche.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- Autorise le maire à signer la convention d'occupation du domaine public entre le SDEF et la commune pour la pose d'une borne de recharge pour véhicules électriques
- Autorise le maire à signer les éventuels avenants à la convention
- S'engage sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de deux ans, à compter de la pose de la borne.

7. Questions diverses

Dominique MEVEL souhaite évoquer les contraintes professionnelles des élus, qui ne leur permettent pas de participer à des réunions de commission en journée. Bruno JULLIEN lui répond qu'il n'y a aucun caractère malin à la fixation de réunions en journée, mais que certains partenaires institutionnels ne peuvent être présents en soirée. Il ajoute que des demandes d'autorisation d'absence sont possibles auprès des employeurs.

Guylhaine CALVEZ, considérant le nombre d'habitants frôlant le seuil des 3 500 habitants, réitère la demande de la minorité de pouvoir organiser une permanence en mairie. Hugues IQUEL lui rappelle que cette demande sera traitée dans le cadre de l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal, qui interviendra prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Affiché le :

Le Maire : Bruno JULLIEN

